Image not found or type unknown

Question relative à l'utilisation de véhicule

Par **Gordonvale**, le **15/05/2024** à **15:35**

Bonjour,

Je suis dirigeant de mon entreprise (SASU).

J'utilise mon véhicule personnel et déclare des IK lorsque je visite mes clients.

Ayant développé une partie de ma clientèle autour de Bordeaux, je souhaite faire l'acquisition via mon entreprise, d'un 2 roues pour mes déplacements courtes distances.

Est-il possible de faire l'acquisition d'un 2 roues via ma société et pour une utilisation "clients proches" et continuer à déclarer des IK lorsque j'utilise ma voiture personnelle pour des déplacements plus lointains (Agen, Toulouse, Paris...) ?

Merci d'avance pour votre aide.

cordialement,

Par **john12**, le **17/05/2024** à **12:11**

Bonjour,

Il n'est pas interdit d'utiliser plusieurs véhicules, dans le cadre professionnel (voitures, VU ou 2 roues motorisées ou pas). Vous pouvez donc acheter, via la SASU, un 2 roues qui sera immobilisé et amorti sur le montant TTC, car la TVA afférente à l'achat n'est pas déductible. Aucun plafonnement de l'amortissement n'est prévu pour les 2 roues, contrairement aux voitures des tourisme.

Si le 2 roues est, partiellement, utilisé à des fins personnelles, l'avantage en nature correspondant devra être déclaré, comme tel, pour imposition au nom du dirigeant.

Bonne journée

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés